

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 19 juillet 2012

CP 12/07-37

L'an deux mil douze, le 19 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis au Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-plage sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

Absent excusé : M. Marty

**AIDE AU TITRE DE LA CREATION
DE PLUS-PRODUITS LIES A L'HEBERGEMENT PRIVE**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

- la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;
- la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la création de plus-produits sont les suivantes :

- * le plus-produit doit être en adéquation avec les thématiques départementales prioritaires : itinérance, eau, enfants,
- * un seul équipement peut être subventionné tous les 2 ans.

Le taux de subvention départementale est fixé à :

- 30 % du montant H.T. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT pour les hébergements de plus de 15 lits,
- 30 % du montant HT. des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 5 000 € HT pour les hébergements de moins de 15 lits.

Le Comité Technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" s'est réuni le 31 mai 2012 en vue d'examiner les dossiers suivants.

1 – Monsieur et Madame PILET : création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau " en complément de chambres d'hôtes au Moulin de Jouenery à Brassac

Monsieur et Madame PILET sont propriétaires d'une maison d'hôtes de charme située à Brassac, comprenant 3 chambres labellisées Clévacances réalisées en 2011.

Dans la perspective de proposer à leur clientèle les prestations qu'elle est en droit d'attendre dans une maison d'hôtes de charme classée 4 clés, Monsieur et Madame PILET souhaitent créer et aménager un espace Bien-être comprenant un WC, une douche, un jacuzzi et un sauna.

En effet, ils se sont engagés à faire ces travaux pour la saison 2012 afin de confirmer leur classement.

Le coût de l'opération

Le coût de ce projet s'élève à **48 096,17 € HT** décomposé comme suit :

- gros-oeuvre	3 019,99 €
- maçonnerie	4 369,14 €
- plomberie-sanitaire	2 662,00 €
- plâtrerie	4 738,48 €
- électricité	3 084,00 €
- carrelage	13 073,45 €
- peinture	798,00 €
- balnéothérapie (spa et filtration)	16 351,11 €

Total	48 096,17 € HT

Le plan de financement

- Montant des fonds propres	46 596,17 €
- Subvention du Département sollicitée	1 500,00 €

Total	48 096,17 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **1 500 €** correspondant à 30 % du montant HT subventionnable plafonné à 5 000 € (< 15 lits) qui est sollicitée pour ce plus-produit "espace sur le thème de l'eau".

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 500 €** à Monsieur et Madame PILET pour cette opération qui correspond à notre politique départementale touristique.

2 – Madame MICHAUX – SCI Carolle-Serge-Nicole Michaux : création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau" en complément de l'Hôtel-Restaurant "l'Armateur" à Moissac

(Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne – programmation 2011-Phase 1)

En mars 2010, Madame MICHAUX a fait l'acquisition d'une maison bourgeoise proche du centre de Moissac dans laquelle, elle a souhaité réaliser un hôtel-restaurant de qualité comprenant 16 chambres classées 3 étoiles.

Aujourd'hui, elle souhaite aménager une piscine, bordée d'une terrasse et d'un jardin attenant afin de compléter cette offre hôtelière, sachant que ce plus-produit n'existe pas encore sur Moissac.

La vocation de ce nouvel hôtel-restaurant doit permettre de développer un tourisme de séjour dans la cité uvale. La clientèle recherchée en priorité est celle des randonneurs du Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, ainsi que les cyclistes qui empruntent la Vélo Voie Verte, notamment sur le tracé Bordeaux-Sète.

Le coût de l'opération

Le coût de cet aménagement s'élève à **180 000 € HT**.

Le plan de financement

- Autofinancement	125 698 €
- Région	27 302 €
- Subvention du Département sollicitée	27 000 €

Total	180 000 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de **27 000 €** correspondant à 15 % du montant HT des travaux, qui est sollicitée pour cette opération inscrite au Contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne (programmation 2011 – phase 1).

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **27 000 €** à Madame MICHAUX pour cette opération qui vient compléter un établissement hôtelier de grande qualité.

3 – Monsieur et Madame DURAN : création d'un plus-produit "espace ludique" en complément d'un gîte "le Moulin de Larramée" à Vigueron

Monsieur et Madame DURAN sont propriétaires du Moulin de Larramée, aménagé en gîte de standing dans un cadre exceptionnel sur la commune de Vigueron.

Situé dans une région de vallons, ce meublé de tourisme d'une capacité de 5 personnes, classé 5 étoiles par la préfecture et labellisé Clévacances, est propice, outre à la détente, à la découverte, à pied, à vélo, ou en voiture, des animations et spécialités locales ainsi que des richesses du patrimoine.

Dans la perspective de satisfaire au mieux les conditions de séjours de leur clientèle, Monsieur et Madame DURAN ont décidé d'installer au premier étage du Moulin, une salle de remise en forme : sport et détente.

L'opération porte donc sur la restauration d'une pièce de 50 m² comprenant l'isolation, le plancher, les peintures... Divers accessoires de mise en forme y prendront place composés de 2 vélos d'intérieur, un rameur, un espalier en bois, un banc de musculation, des tapis de gymnastique et une télévision avec WII pour permettre de rendre plus agréable les efforts fournis.

Le coût de l'opération

Le coût de ce projet s'élève à **16 329 € HT** décomposé comme suit :

- restauration de la pièce	13 889 €
- installation du matériel	2 440 €

Total	16 329 €

Le plan de financement

- Montant des fonds propres	14 829 €
- Subvention du Département sollicité	1 500 €

Total	16 329 €

C'est donc une aide départementale d'un montant de 1 500 € correspondant à 30 % du montant HT subventionnable plafonné à 5 000 € (< 15 lits) qui est sollicitée pour ce plus-produit "espace ludique" .

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique :

propose d'accorder une aide départementale d'un montant de **1 500 €** à Monsieur et Madame DURAN pour cette opération qui correspond à notre politique départementale touristique.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions départementales sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article **20422** - sous-fonction **94** du budget départemental.

- Autorisation de programme 2012.....	80 000 €
- Engagement à ce jour	0 €
- Engagement à la présente Commission.....	30 000 €
- Disponible sur l'exercice 2012.....	50 000 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique du Fonds départemental d'intervention touristique « Tourisme Avenir » réuni le 31 mai 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes :

- 1 500 € à Monsieur et Madame PILET pour la création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau" en complément de chambres d'hôtes à Brassac,

- 27 000 € à Madame MICHAUX pour la création d'un plus-produit "espace sur le thème de l'eau" en complément de son établissement hôtelier à Moissac (*contrat de Pays Garonne-Quercy-Gascogne – programmation 2011-phase 1*),

- 1 500 € à Monsieur et Madame DURAN pour la création d'un plus-produit "espace ludique" en complément d'un gîte à Viguéron.

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20422, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,